

COMMENT OBTENIR MA CARTE LYCÉO ?

Demandez votre carte LycéO en ligne !

Pour les élèves s'inscrivant pour la 1^{ère} fois dans un établissement du territoire de Champagne-Ardenne, remplissez votre demande de carte LycéO directement sur www.lyceo.fr

Vous recevrez directement votre carte personnalisée à votre domicile.

COMBIEN DE TEMPS CONSERVER MA CARTE ?

Si vous changez d'établissement en cours d'année scolaire, vous n'avez pas besoin de demander de nouvelle carte.

En cas de perte ou de vol, la déclaration est à effectuer en ligne.



Pour toute question sur LycéO,
www.lyceo.fr
ou contactez le

0 800 400 454 Service & appel gratuits

(coût d'un appel local depuis un poste fixe)



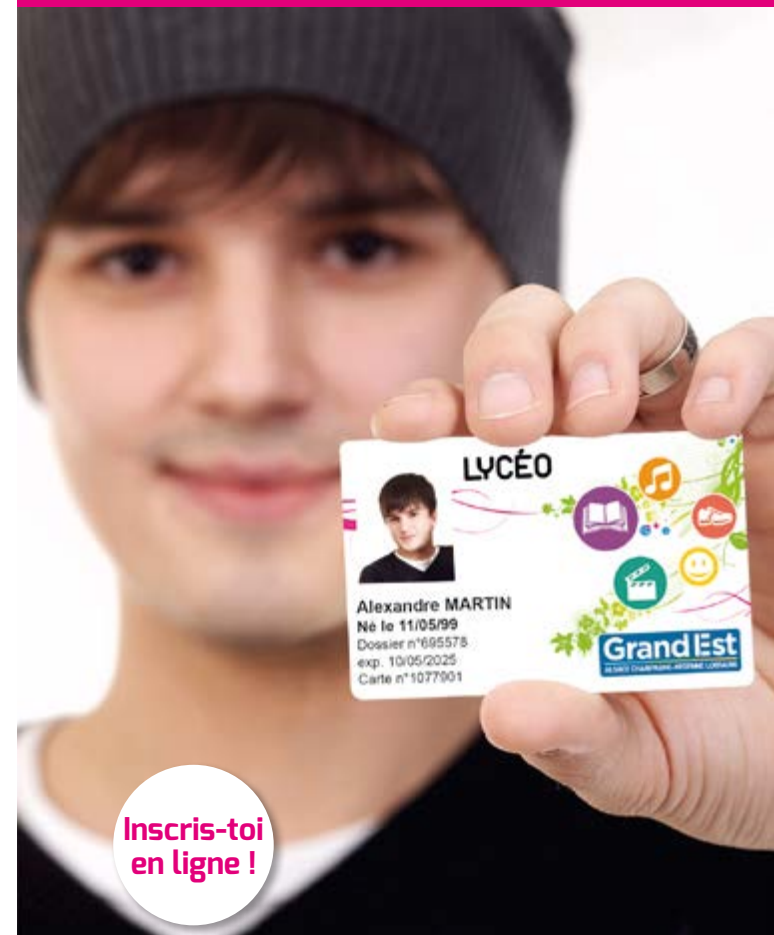
Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

Direction de la jeunesse et des lycées
Maison de la Région • 5 rue de Jéricho
CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région • Place Gabriel Hocquard
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

Avec LYCÉO

LA RÉGION ALLÈGE VOTRE BUDGET RENTRÉE !



LYCÉO

POUR LES LYCÉENS

POUR QUI ?

Les lycéens inscrits en classe de 2^{nde}, 1^{ère} et terminale générale, technologique ou en cycle professionnel (CAP, baccalauréat professionnel, mention complémentaire) dans un établissement du territoire de Champagne-Ardenne public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat ou au CNED.

Les élèves de 3^{ème} préparatoire aux formations professionnelles et de la 6^{ème} à la 3^{ème} des deux EREA champardennais.

À QUOI SERT LA CARTE LYCÉO ?

La carte LycéO vous sert à régler l'achat ou la location de manuels scolaires, de cahiers de travaux dirigés, de travaux pratiques, d'œuvres littéraires étudiées en cours, d'annales d'examens, de dictionnaires, d'une calculatrice scientifique ou graphique nécessaires à votre scolarité.

Elle vous permet également d'assister à des spectacles, concerts ou d'aller au cinéma, dans les structures culturelles partenaires de la Région*.

Elle participe également à l'acquisition de la licence sportive dans votre lycée.

QUEL EST LE CRÉDIT DE MA CARTE LYCÉO ?

Votre carte comporte trois porte-monnaie, dont le montant est fixé chaque année par la Région Grand Est.

Pour l'année 2017-2018 :

- le porte-monnaie manuels scolaires (sauf pour les élèves scolarisés dans un lycée qui expérimente le dispositif Ressources numériques, la Région finançant en intégralité les licences numériques) sera crédité de :



-100 € si vous êtes en 2^{nde}, 1^{ère} et terminale générale et technologique, BT

-40 € Si vous êtes en CAP, Bac Pro et mention complémentaire. S'ajoute à ce montant la boîte à outils financée également par la Région Grand Est, pour les primo-entrants selon les filières d'inscription.



- le porte-monnaie culture est crédité d'un montant de 20 €

pour les concerts, les spectacles et le cinéma.



- le porte-monnaie sport est crédité de 10 €

pour une licence sportive auprès de l'association sportive de votre établissement.

COMBIEN DE TEMPS EST-ELLE VALIDE ?

Les porte-monnaie sont utilisables du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018.

LYCÉO

POUR LES APPRENTIS

POUR QUI ?

Les apprentis inscrits dans un CFA du territoire de Champagne-Ardenne quel que soit leur statut : apprentis, étudiants, suivis par une Mission Locale, volontaires en service civique, jeunes salariés, demandeurs d'emploi, lycéens, etc.

A QUOI SERT MA CARTE LYCÉO ?

Elle vous permet d'assister à des spectacles, concerts ou d'aller au cinéma dans les structures culturelles partenaires de la Région*.

QUEL EST LE CRÉDIT DE MA CARTE LYCÉO ?

Votre carte est créditée d'un montant de 20 € pour les concerts, les spectacles et le cinéma.

COMBIEN DE TEMPS EST-ELLE VALIDE ?

Votre carte LycéO est utilisable du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018.

*Liste complète des partenaires disponible sur le site www.lyceo.fr